



AVIS

Abonnement de saison 2008-2009

Domaine skiable Crans-Montana-Aminona SA

Le Conseil communal a décidé de renouveler la décision qui avait été prise en 2007, à savoir que les enfants de 6 à 15 ans domiciliés sur la Commune d'Icogne pourront skier gratuitement l'hiver prochain sur le domaine skiable de Crans-Montana-Aminona SA. Il a également décidé de faire bénéficier de cet avantage les jeunes nés entre 1989 et 1992.

Les conditions pour obtenir la gratuité sont les suivantes :

- a. être affilié à un ski-club ;
- b. que l'abonnement de saison soit acheté durant **la prévente, soit jusqu'au 30 novembre 2008.**

Le montant sera remboursé, en fin de saison, moyennant que les justificatifs suivants soient remis au Secrétariat communal :

1. Abonnement "Haut-Plateau" **Junior** ou **Jeune**, saison 2008-2009 ;
2. Attestation d'affiliation à un ski-club avec quittance du paiement de la cotisation 2008-2009.

Par sa décision de favoriser la pratique du ski en offrant la gratuité aux jeunes Icognards, sur les remontées mécaniques de Crans-Montana-Aminona, le Conseil communal désire les encourager à profiter pleinement des bienfaits du sport et du plein air, en soutenant les familles par une prise en charge totale du solde du coût de l'abonnement "Junior" et "Jeune" 2008-2009.

Icogne, le 21 octobre 2008

L'Administration communale